



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

LE 27 MARS 2025

<b>Nombre de conseillers :</b> en exercice.....33  présents .....21 puis 22 à partir du point 4  pouvoirs.....7  absents.....5 puis 4 à partir du point 4.	L'an deux mille vingt-cinq, le VINGT-SEPT MARS, à vingt-et-une heures,  Le conseil municipal de la commune de Montmagny, légalement convoqué par courrier et par courriel le 21 mars 2025, par affichage du 21 mars 2025, s'est réuni au 10 rue du 11 novembre 1918 à Montmagny, sous la présidence de monsieur Patrick FLOQUET, Maire de Montmagny.
---	--

Délibération n°13	Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise pour l'Ecole municipale des musiques et de danse dans le cadre de son fonctionnement et son développement, pour l'année 2025.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°14	Demande de subvention auprès du Conseil département du Val-d'Oise pour la classe orchestre de l'école élémentaire les Lévrieriers pour l'année 2025.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°15	Compte de gestion 2024 *	Adoptée à la majorité (1 CONTRE)
Délibération n°16	Compte administratif 2024	Adoptée à la majorité (1 CONTRE)
Délibération n°17	Affectation du résultat 2024	Adoptée à la majorité (1 CONTRE)
Délibération n°18	Budget primitif 2025	Adoptée à la majorité (1 CONTRE, 3 ABSTENTIONS)
Délibération n°19	Fiscalité directe locale 2025	Adoptée à la majorité (1 CONTRE)
Délibération n°20	Subventions de fonctionnement 2025 aux associations et organismes	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°21	Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations	Dont Acte

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Plaine Vallée

Patrick FLOQUET.



Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, les délibérations susmentionnées dans le présent compte-rendu peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à partir de la date où elles sont devenues exécutoires.

« Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyen » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>) ».